

03 avr 2014 -17:14

Appartient à Conseil des ministres du 4 avril 2014

## Achats communs de la police intégrée sur le Fonds de la sécurité routière 2013

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux achats communs de la police intégrée sur le Fonds de la sécurité routière 2013.

Le montant du Fonds de sécurité routière pour l'année 2013 s'élève à 139.793.358,34 euros. De ce montant, 17.331.147 euros sont prélevés pour le dossier "achats communs" pour la police intégrée. Cette somme est octroyée aux services de contrôle en matière de sécurité routière qui dépendent du SPF Intérieur, afin de financer des projets qui permettent une constatation plus efficace des infractions de circulation, visent une perception plus rapide des amendes et soutiennent l'acquisition de matériel standardisé par des achats communs.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première  
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13  
<http://www.milquet.belgium.be>